



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du 16 juin 2026

Présidence : Grégory Mischler

LE CONSEIL COMMUNAL DE JONGNY

- VU Le préavis municipal n° 01/2026 relatif à la création d'un fonds de renouvellement des véhicules,
- VU Le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet qui a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'adopter la création du fonds pour le renouvellement des véhicules ;
2. d'accepter le Règlement tel que présenté.

Cette décision peut faire l'objet d'un référendum communal.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Grégory Mischler



La Secrétaire

Sandrine Félix



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du 16 juin 2026

Présidence : Grégory Mischler

LE CONSEIL COMMUNAL DE JONGNY

- VU Le préavis municipal n° 02/2026 sur la gestion et les comptes 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL),
- VU Le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

D E C I D E

1. d'adopter les comptes et le bilan 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

Cette décision ne peut pas faire l'objet d'un référendum communal.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Grégory Mischler



La Secrétaire

Sandrine Félix



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du 16 juin 2026

Présidence : Grégory Mischler

LE CONSEIL COMMUNAL DE JONGNY

- VU Le préavis municipal n° 03/2026 relatif aux comptes 2025 du Fonds Culturel Riviera,
- VU Le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'adopter les comptes 2025 du Fonds culturel Riviera.

Cette décision ne peut pas faire l'objet d'un référendum communal.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Grégory Mischler



La Secrétaire

Sandrine Félix



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du 16 juin 2026

Présidence : Grégory Mischler

LE CONSEIL COMMUNAL DE JONGNY

- VU Le préavis municipal n°04/2026 relatif aux comptes 2025 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve,
- VU le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'adopter les comptes 2025 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera - Villeneuve.

Cette décision peut faire l'objet d'un référendum communal.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Grégory Mischler



La Secrétaire

Sandrine Félix



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du 16 juin 2026

Présidence : Grégory Mischler

LE CONSEIL COMMUNAL DE JONGNY

- VU Le préavis municipal n ° 05/2026 relatif à une demande de crédit pour des travaux de réfection et de mise en conformité LHand des arrêts de bus,
- VU Le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,
- VU Le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité de procéder aux travaux de réfection et de mise en conformité LHand des arrêts de bus ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 987'000.- à cet effet ;
3. de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement par un emprunt non affecté.

Cette décision peut faire l'objet d'un référendum communal.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Grégory Mischler



La Secrétaire

Sandrine Félix



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du 16 juin 2026

Présidence : Grégory Mischler

LE CONSEIL COMMUNAL DE JONGNY

- VU Préavis municipal n° 06/2026 relatif au rapport de gestion et aux comptes 2025 de la Commune de Jongny
- VU Le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'approuver le rapport de gestion 2025 ;
2. d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2025 tels qu'ils sont présentés ;
3. d'approuver les dissolutions de fonds proposées ;
4. d'approuver la répartition du résultat telle que proposée par la Municipalité ;
5. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette décision peut faire l'objet d'un référendum communal.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Grégory Mischler



La Secrétaire

Sandrine Félix



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du 16 juin 2026

Présidence : Grégory Mischler

LE CONSEIL COMMUNAL DE JONGNY

- VU Le préavis n°07/2026 du 7 avril 2026, concernant l'adoption d'un Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré,
- VU Le rapport de la commission intercommunale chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'adopter le nouveau Règlement communale sur la protection du patrimoine arboré ;
2. de fixer son entrée en vigueur dès son approbation par le chef du département cantonal compétent ;
3. d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de ce préavis.

Cette décision ne peut pas faire l'objet d'un référendum communal.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Grégory Mischler



La Secrétaire

Sandrine Félix



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du 16 juin 2026

Présidence : Grégory Mischler

LE CONSEIL COMMUNAL DE JONGNY

- VU Le préavis municipal n° 08/2026 relatif à l'adoption du Plan d'affectation communal (PACom) et de son règlement,
- VU Le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'adopter, sous réserve de ratification par le Département compétent, le Plan d'affectation communal ainsi que son règlement, tels qu'ils ont été soumis à l'enquête publique du 17 septembre au 16 octobre 2025 et à l'enquête publique complémentaire du 11 février au 12 mars 2026 ;
2. d'adopter les propositions de réponses aux opposants ;
3. de lever les oppositions formulées à l'encontre du PACom ;
4. d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de ce préavis.

Cette décision peut faire l'objet d'un référendum communal.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président


Grégory Mischler



La Secrétaire



Sandrine Félix